



Validez 8 heures
de formation*

LE DROIT DE LA PLAISANCE AUJOURD'HUI : BILAN, CONTENTIEUX & PERSPECTIVES

Jeudi 16 septembre 2021 de 8h30 à 18h

Maison de l'Avocat de Marseille - 51 rue Grignan 13006 Marseille

** Formation organisée avec le concours de l'Ecole des Avocats du Sud Est satisfaisant
à l'obligation de formation continue des avocats (art. 14-2 de la loi du 31 décembre 1971)*

Ouverture des travaux

*Par Denis REBUFAT,
Avocat au barreau de Marseille, Président Fondateur de la JURIS'CUP*

*Par Jean-Raphaël FERNANDEZ,
Bâtonnier du Barreau de Marseille*

*Pierre BENARROCHE,
Conseiller Municipal, Maire du 4ème Secteur*

*Ludovic PERNEY,
Vice-président de la Région Sud, en charge de la jeunesse, des sports et de la vie étudiante.*

I. ACTUALITES DU DROIT DE LA PLAISANCE 2020-2021

A. La plaisance face au Covid-19 et ses variants, mode d'emploi

*Par Robert REZENTHEL
Avocat au barreau de Montpellier, docteur en droit*

B. Actualité législative et administrative 2020-2021

*Par Denis CLERIN
Consultant*

C. Actualité jurisprudentielle 2020-2021

*Par Stéphane MIRIBEL
Rédacteur en chef, Le Droit Maritime Français - (DMF)*

II. PLAISANCE ET CONTENTIEUX

A. Le droit face aux rodéos sauvages en mer

Par Claire PITOLLAT
Députée de Marseille

B. Le navire de plaisance objet de contentieux : de la construction à la déconstruction (normes, vente, réparation, vices cachés, défauts de conformités, déconstruction)

Par Alain VOISARD
Avocat au barreau de Nantes

C. Le contentieux de la location/colocation du navire de plaisance

Par Nicolas MARTY
Avocat associé MOULET MARTY AVOCATS
Adjoint au Maire de la Ville de SAINT-RAPHAEL délégué à la Mer, au Littoral et aux Ports de plaisance.

D. La place au port de plaisance et les contraintes du DPM

Par Frédéric LOMBARD
Professeur de droit à l'Université d'Aix-en-Provence

E. Procédure de sélection préalable et garanties d'usage : quelle liberté pour le gestionnaire d'un port de plaisance d'une collectivité territoriale ?

Par Julien BELDA
Responsable des affaires juridiques au Port de la Ciotat, Consultant

III. PLAISANCE ET DROIT DE LA PLAISANCE : QUELLES PERSPECTIVES POUR DEMAIN ?

A. Plaisance de demain et ports de plaisance

Par M. Marc Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE
Directeur du Port de Cavalaire
Président de l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA)

B. Quelles orientations pour la plaisance ?

Par Jimmy PAHUN
Député de la 2^{ème} circonscription du Morbihan
Membre de la Commission du développement durable et de l'Aménagement du territoire
&

Par Guillaume SELLIER
Directeur de la Direction Interrégionale de la Mer Nord-Atlantique/Manche-Ouest

C. Contenu et évolutions du droit de la plaisance

Par Philippe DELEBECQUE
Professeur de droit à l'Université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), Président de l'Association Française du Droit Maritime (AFDM), Président de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris (CAMP).